

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TAVERNY
REUNI SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES – PLACE DU MARCHÉ NEUF**

**SEANCE DU : 22 SEPTEMBRE 2016
CONVOCAION DU : 15 SEPTEMBRE 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE : MADAME PORTELLI FLORENCE - MAIRE**

MEMBRES PRESENTS : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis – Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas - Mme PREVOT Vannina – M. GASSENBACH Gilles - Mme FAIDHERBE Carole - Mme BOISSEAU Laetitia - M. GERARD Pascal - Mme MICCOLI Lucie - M. CLEMENT François – **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – Mme CARRE Véronique - M. BERGER Alain - M. ARES Philippe – Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle – M. SANDRINI Pierre – Mme LAMAU Françoise - M. DEVOIZE Bruno – Mme CAILLIE Albine – M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

M. DELAVALOIRE Michel	Procuration à	Mme CHAPELLE Catherine
M. ROUVILLOIS Bernard	"	M. LECLAIRE Christian
M. LE LUDUEC Bernard	"	M. BERGER Alain
Mme EL ATALLATI Karima	"	Mme MICCOLI Lucie
Mme GUIGNARD Anita	"	Mme LAMAU Françoise
M. TEMAL Rachid	"	M. DAGOIS Gérard

Membres absents excusés : Mme TUSSEVO Anne-Marie – M. LELOUP Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ARES Philippe est désignée à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION N°118-2016-UR08
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2016

**LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPTABILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA MARÉE – RUE DE LA TUYOLLE ET
RUE DE PARIS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-54 à L.153-59,

Vu le programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Le Parisis approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2015,

Vu le plan local d'urbanisme de Taverny approuvé le 4 mars 2005,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2010 relative au périmètre n°2 de sursis à statuer relatif à l'évolution de l'habitat à l'angle de la rue de la Tuyolle et de la rue de Paris,

Considérant que le périmètre d'études n°2 a été mis en place pour une durée maximale de dix ans,

Considérant que la Commune, soucieuse de créer une offre de logements diversifiée et répondant, notamment, aux besoins d'accès sociale à la propriété, souhaite urbaniser un terrain privé de taille importante et terminer le percement de la rue de la Marée,

Considérant la nécessité d'engager une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'urbanisation à destination d'habitat du secteur de la rue de la Tuyolle, de la rue de Paris et de la rue de la Marée avec une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant l'avis rendu par la commission mixte Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 13 septembre 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GASSENBACH, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie et sur proposition de Madame le Maire,

DELIBERE

Article 1er :

Le lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, dans le secteur de la rue de la Marée, rue de la Tuyolle et rue de Paris, est approuvé.

Les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

- créer une offre nouvelle de logements, bien intégrée dans le tissu urbain et dans le paysage verdoyant du quartier de Vaucelles,

- répondre aux besoins de logement, au regard du PLHI et des objectifs de construction de logements en région d'Ile-de-France,
- créer une placette pour la centralité du quartier,
- offrir de nouveaux locaux commerciaux et de services,
- élargir la rue de la Tuyolle pour faciliter les croisements et le stationnement,
- éradiquer l'habitat indigne dans l'ilot TUYOLLE-PARIS,
- créer une offre de logements locatifs sociaux (sur la rue de la Tuyolle),
- terminer le percement de la rue de la Marée, actuellement incomplet, en sens unique, avec zone de limitation de vitesse à 30 km/h, afin de désenclaver ce secteur, et notamment la rue des Bruyères.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout contrat, tout avenant ou toute convention de prestation ou de services concernant ladite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure, ainsi que pour l'évaluation environnementale, le cas échéant.

Article 3 :

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Article 4 :

La présente délibération sera :

- notifiée à M. le Préfet du Val d'Oise,
- publiée au recueil des actes administratifs de Taverny,
- et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Taverny.

Article 5 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Délibération mise aux voix : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Taverny, le 23 septembre 2016
LE MAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20160922-118_2016_UR08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2016

Notification : 28/09/2016



Florence PORTELLI